



Avocats à la Cour ■ Rechtsanwälte

LA NEGOCIATION DU PRIX EST-ELLE ENCORE LIBRE ?

Rendez-vous GGV – 29 mars 2017

Le principe de libre négociabilité des conditions tarifaires est confronté depuis trois ans à un mouvement législatif tendant à renforcer le contrôle des pratiques abusives, particulièrement celles créant un déséquilibre significatif. S'inscrivant dans cette tendance, la Cour de cassation, par un arrêt du 25 janvier 2017, vient de décider pour la première fois que le prix fixé par les parties n'est pas intangible. Subsiste-t-il un espace de négociation du prix ?

I. LES MECANISMES JURIDIQUES EN PLACE POUR LA DETERMINATION DU PRIX

- A - La libre négociation
- B - Les modalités de fixation du prix

II. LE CONTROLE JUDICIAIRE DU PRIX DANS LES CONTRATS ENTRE PROFESSIONNELS

- A - L'affaire Galec – Arrêt de la Cour de cassation du 25 janvier 2017
- B - Le nouvel état du droit

III. UNE INSECURITE JURIDIQUE A ANTICIPER DANS LES NEGOCIATIONS

- A - Des sanctions lourdes
- B - Les sujets et les objets du contrôle
- C - Comment répondre à cette insécurité

Informations pratiques :

Date : 29 mars 2017, 9h-12h (accueil à partir de 8h30)
Lieu : GGV, 12 rue d'Astorg, 75008 Paris
Métro : Saint-Augustin - Miromesnil - Saint-Lazare

En raison du nombre de places limité, nous vous invitons à confirmer votre présence par e-mail à Mme Schöneich schoneich@gg-v.net

